

Procès-verbal COMITÉ DE DIRECTION - CONSULTATION ELECTRONIQUE

CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 07 AOÛT 2026

Participation des Membres du Comité de direction :

Mesdames BILLAC Sonia, KIJOWSKI Sonia, LUCAS Nathalie, PREVOST Christiane, SOULETIS Audrey, TARGHI Aurore - Messieurs BAUDRY Nicolas, BIDART Jean-Luc, CATALAA Jean Louis, COENE Eric, DARRIET Didier, DEBINSKI Alain, DUBEDAT Jean-Pierre, DUNOGUIEZ Nicolas, ESTAMPE Patrick, GOUGNARD Alexandre, GRENIER Patrick, LALANNE Joel, LE DIABAT Alain, LO PINTO Yannick, POINTET Jean-Claude, ROUSSEAU Sébastien, SARRAUTE Romain.

Non-participation à la consultation des Membres du Comité de direction :

Mesdames LAGARDE Valerie, LEVERNIER Morgane, Messieurs DUBARRY Christian, LAGU Michel, RAFI Ali, ROUMIER Maxime.

DEMANDE DE DEROGATION

ENGAGEMENT DE L'EQUIPE RESERVE DU PESSAC FC EN REGIONAL 2 FUTSAL

Le Comité de Direction prend connaissance de la demande formulée par le Pessac FC, sollicitant l'accord du District de la Gironde de Football afin que son équipe réserve puisse être directement engagée en Régional 2 Futsal pour la saison 2026-2027, dans le cadre d'une éventuelle dérogation accordée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

À la suite d'échanges avec le Président de la Commission Régionale Futsal, celui-ci s'est déclaré favorable à cette demande, sous réserve de l'accord préalable du District.

Le Pessac FC motive notamment sa demande par l'accession de son équipe première en D2 Futsal et par la nécessité de disposer d'une équipe réserve évoluant à un niveau suffisamment compétitif afin d'assurer une continuité sportive entre les deux formations.

Le club souligne également que cet engagement permettrait :

- de maintenir les joueurs non retenus avec l'équipe première à un niveau d'exigence adapté ;
- de faciliter les passerelles entre l'équipe première et l'équipe réserve tout au long de la saison ;
- de favoriser la formation et la progression des joueurs susceptibles d'intégrer l'équipe première ;
- de maintenir un rythme de compétition cohérent avec les exigences du niveau national.

Il est par ailleurs précisé que l'engagement direct de cette équipe en Régional 2 Futsal n'aurait aucune incidence sur l'organisation ni sur la composition des championnats départementaux de Futsal pour la saison 2026-2027.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Comité de Direction est invité à se prononcer sur l'autorisation donnée à la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine d'engager directement l'équipe réserve du Pessac FC en Régional 2 Futsal pour la saison 2026-2027.

Vote n°1

Le Comité de Direction donne-t-il son accord pour que la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine autorise l'engagement direct de cette équipe réserve en Régional 2 Futsal pour la saison 2026-2027 ?

23 votants :

- 20 voix pour
- 2 voix contre
- 1 abstention

Décision du Comité de Direction :

Le Comité de Direction donne son accord pour que la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine autorise l'engagement direct de l'équipe réserve du Pessac FC en Régional 2 Futsal pour la saison 2026-2027.

Nicolas SOULÉ
Directeur Général du District

Alexandre GOUGNARD
Président du District